

Script de l'étape 1

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue dans cette dernière séquence du cours de philosophie, qui est consacrée à la politique.

Pour introduire cette séquence, je vais commencer par quelques mots autour de la question : « Qu'est-ce que la politique ? »

Quels sont tout d'abord les différents sens du mot « politique ».

Ce terme est en effet polysémique. Il renvoie aussi bien :

- aux politiques menées (de droite / de gauche / du centre...);
- au **monde** de la politique fait d'hommes et de femmes politiques, qui sont des représentants
- et à la notion abstraite, générale qui désigne ce qui relève de la cité (**polis**) ; c'est d'abord ce dernier sens qui nous importe ici (même s'il entretient évidemment un certain rapport aux deux premiers sens).

Qu'est-ce que signifie s'interroger philosophiquement sur la cité (polis) ?

Remarquons tout d'abord qu'Aristote considère l'homme comme un « animal politique » (**zoon politikon**). Ce qui signifie notamment que le fait, pour l'homme, d'avoir un rapport à la cité serait quelque chose d'aussi **naturel** que le fait d'être doué de **raison**. Le lien à la cité fait partie de la nature même de l'homme.

Mais l'homme auquel on s'intéresse alors est le **citoyen** ; notion centrale mais ambiguë :

- S'agit-il du citoyen comme habitant inscrit au sein d'une société donnée ?
- Ou bien du citoyen comme celui qui participe activement aux affaires de la cité et qui concourt ainsi directement au destin de l'État ?

À partir de là, on s'interroge aussi sur les institutions, les pouvoirs ; leur composition ; sur le rôle de la constitution à ce sujet. Comment penser le rapport entre les pouvoirs exécutifs, législatif et judiciaire ?

On en vient alors à analyser les concepts de loi et de droit : que signifie avoir des droits, obéir à la loi, faire la loi, appliquer la loi, être sanctionné au nom de la loi ? La loi est la forme même de la cité. Il n'y a pas de cité sans lois, c'est-à-dire sans règle d'existence commune.

Nous verrons que l'enjeu central ici, tourne autour du statut de la « démocratie » (**demokratia**). La démocratie est-elle une forme d'organisation politique comme les autres ? Ou bien la forme la plus accomplie d'organisation de la cité : le **meilleur** régime ? Mais que faut-il entendre par « démocratie » ?

Nous verrons alors qu'à l'idéal démocratique est associé une dimension révolutionnaire : la démocratie fait l'objet d'une conquête, acquise ou peut-être toujours à renouveler.

On peut immédiatement songer à la Révolution française. Et notamment à cet événement historique important que fut le serment du jeu de paume, dans la salle du jeu de paume à Versailles, le 20 juin 1789. Le peintre David a représenté cet événement en 1794, dans ce tableau que vous apercevez. Par ce serment, les députés des États Généraux – c'est-à-dire les représentants du peuple français issus du Tiers-État, de la noblesse et du clergé – promettent, je cite :

« de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ».

Ce qui aboutira à la formation d'une Assemblée nationale constituante le 9 juillet 1789.

Je vous invite maintenant à lire la première étape de cette séquence.